



Référentiel de certification périodique du CNP de Génétique Clinique, Chromosomique et Moléculaire

Préambule

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1^{er} janvier 2023 et concerne tous les médecins, comme tous les professionnels de santé à Ordre.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les professionnels déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution de la formation continue des médecins et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : « actualiser les connaissances et les compétences »

L'actualisation des connaissances et compétences est basée sur l'apport d'enseignements théoriques, pratiques et de mises en situation professionnelles, afin de s'assurer que celles-ci sont conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales, des besoins de santé sur un territoire et de l'évolution de la spécialité d'exercice.

Bloc 2 : « renforcer la qualité des pratiques professionnelles »

Les soins de qualité sont définis comme ayant apporté la preuve qu'ils sont efficaces et pertinents, en adéquation avec les données de la science et des recommandations des sociétés savantes et de la HAS, qui répondent aux besoins et préférences des patients, et qui protègent d'erreurs et de dommages.

Bloc 3 : améliorer la « relation patient »

L'amélioration de la relation avec le patient est une composante fondamentale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Une relation de qualité implique l'application des bonnes pratiques, des valeurs professionnelles d'éthique et de déontologie en application des droits des patients. Le dialogue, sa qualité et son accessibilité ainsi que la collaboration avec l'entourage facilite l'implication du patient dans sa prise en charge. Il devient co-auteur de sa prise en charge dans le cadre d'une décision médicale partagée.

Bloc 4 : « santé personnelle des généticiens »

La santé des généticiens est multi factorielle, et souvent impactée par leur activité professionnelle. Une prise de conscience de l'importance de celle-ci est indispensable à la réalisation de soins de qualité pour les patients. Ainsi, donner à chaque généticien les moyens et le temps de préserver sa santé, physique et mentale est indispensable. Promouvoir la qualité de vie au travail est un enjeu de société qui s'applique aussi aux généticiens.

Les actions figurant dans le référentiel du CNP-GCCM ont été définies par un comité scientifique. Pour ce travail, le CS du CNP-GCCM a pris en compte le référentiel de formation initiale* pour que les généticiens puissent **définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle.**

* Maquette du DES de Génétique médicale (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000047115356/2024-05-21)

Le CS du CNP-GCCM a élaboré ce référentiel avec un souci de rigueur scientifique et méthodologique, conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique. Ainsi, pour être inscrite dans le référentiel, une action – quel que soit le bloc – doit : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, **les médecins devront avoir validé DEUX ACTIONS**, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Outre les attendus méthodologiques, le référentiel du CNP-GCCM mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action.

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les généticiens pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes nous aient échappé. En accord avec ce qui avait déjà été proposé pour les parcours de DPC des CNP en 2020, il est apparu important de pouvoir laisser cette marge de liberté de choix mais avec un encadrement rigoureux par le CNP : le médecin qui voudrait faire valider une action ne figurant pas dans le référentiel devra en faire part au CNP-GCCM qui analysera le contenu scientifique et pédagogique de l'action, son adéquation méthodologique aux prérequis mentionnés ci-dessus et – le cas échéant – autorisera cette validation. Ces **actions dites “hors liste”**, une fois validées, pourront ensuite figurer dans les actualisations du référentiel.



Dans les pages suivantes, le référentiel du CNP-GCCM décline toutes les actions à la disposition des médecins dans chacun des 4 blocs pour leur parcours de certification.

Le CNP prévoit de mettre à disposition des Généticiens médicaux un questionnaire d'autoévaluation de leurs besoins de formation. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification. Ce questionnaire doit faire l'objet d'une réflexion transversale au sein du comité PPC de la FSM et de la commission des médecins du Conseil National de la Certification Périodique (CNCP). Il sera mis à disposition dès que disponible.

Bloc 1. Améliorer les connaissances et les compétences

Au moins 2 actions sur la période des 6 ans.

FORMATION

- **Actions présentielle de formation :**

Participation à un congrès national de génétique (label CNP)

réunions/journées/séminaires/colloques/ateliers des Sociétés Savantes membres du CNP

Participation à un congrès européen ou international de génétique

Participation à une journée, demi-journée d'une association régionale reconnue (label CNP) ou d'un centre de référence ou de compétence HAS

Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} ; Formations universitaires diplômantes ou certifiantes présentielle (ex : DU ou DIU) (label CNP)

- **Actions non présentielle de formation :**

Formation en ligne ou e-learning (HAS ou label CNP) ; Formations universitaires en ligne type DU ou DIU (label CNP) ;

Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS}

- **Enseignement**

Actions de formation institutionnelles, enseignement 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire (label CNP)

- **Réunion de revue bibliographique**

journal club^{HAS}

abonnements revues (label CNP)

ACTIONS LIBRES

- **Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP :** le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider

Les éléments de preuve sont respectivement la copie du diplôme, l'attestation du comité de lecture pour l'article, le résumé de la communication pour la présentation qui ne valide que pour l'orateur, l'attestation de participation pour les congrès, l'attestation du comité de lecture pour la relecture, l'attestation du responsable du e-learning pour le participant dans l'année du bilan, l'attestation de la faculté pour les cours dispensés dans l'année, et les attestations de participations pour les e-learning et DPC. Les éléments de preuve seront déposés sur <https://parcourspro.online/>.

Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

Au moins 2 actions sur la période des 6 ans

ANALYSE DES PRATIQUES

- **Audit clinique**^{HAS} / **audit COFRAC**
- **Bilan de compétences**^{HAS}
- **Chemin clinique**^{HAS}
- **Patient traceur**^{HAS}
- **RCP PFMG2025 et RCP**^{HAS}
- **Revue de pertinence des soins**^{HAS}
- **Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques**^{HAS}
- **Participation à une action proposée par ODPC** dans OP**^{HAS}
- **Participation régulière à des séances d'ETP ou élaboration programme ETP** (label CNP ou Plan Maladies Rares)
- **Recherche** (label CNP) :
participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles),
publications dans une revue à comité de lecture
communications congrès,
reviewing pour article
expertise pour appel à projet
- **Responsabilité collective** : pour la spé :
CA sociétés savantes
missions d'expertise,
participation à des recommandations (PNDS, ABM, HAS, INCA...) (label CNP)
Participation à un groupe qualité (norme iso15189)

GESTION DES RISQUES

Participation régulière aux séances de CREX... de son établissement de santé^{HAS}

- **Participation régulière aux séances de RMM**^{HAS}
- **Déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque** (label CNP)
- **Participation à un réseau de vigilance** (label CNP)
- **Participation à une action proposée par ODPC** dans OP**^{HAS}

PROGRAMMES INTEGRES
• Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans OP^{HAS} • TCS^{HAS} • Simulation en santé^{HAS} • ** pour toutes les actions présentielle ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC

ACTIONS LIBRES
• Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider

Certains éléments peuvent être comptabilisés pour l'axe 1 ou 2 :

- **Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire**^{HAS}
- **Encadrement professionnel**^{HAS} (dont tutorat, MDS) : Encadrement interne DES Génétique, DES Biologie Option Médecine Moléculaire, Génétique et Pharmacologie, Direction thèse exercice en lien avec la spécialité, encadrement Conseiller en génétique.
- **Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données**^{HAS} (institutionnels)
- **Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins**^{HAS}
- **Accréditation des médecins et des équipes médicales**^{HAS} / **Accréditation COFRAC**
- **Gestion des risques en équipe**^{HAS}
- **Simulation en santé**^{HAS}

Les éléments de preuve sont respectivement la copie du diplôme, le résumé de la communication pour la présentation qui ne valide que pour l'orateur, l'attestation de participation pour les congrès, l'attestation du responsable du e-learning, l'attestation de la faculté pour les cours dispensés dans l'année, les attestations de participations pour les e-learning et DPC, et les attestations émises par les responsables de l'organisation pour les autres actions.

Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

Les professionnels n'exerçant pas directement d'activité de soins auprès des patients n'ont pas besoin de réaliser d'actions du bloc 3.

AU moins 2 actions en 6 ans.

FORMATION

- **Actions présentielle de formation :**

Participation à un congrès national/réunions/journées/séminaires/colloques/ateliers à destination du grand public

Participation à une journée, demi-journée d'une association régionale reconnue (label CNP) ou d'un centre de référence ou de compétence HAS avec participation d'association de patients.

Intervention lors de journées organisées par les associations de patients.

Formation diplômante sur le thème de la relation patient (par exemple DIU maladies génétique, approches transdisciplinaires)

Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} ; Formations universitaires diplômantes ou certifiantes présentielle (ex : DU ou DIU) (label CNP)

- **Actions non présentielle de formation :**

Formation en ligne ou e-learning (HAS ou label CNP) ; Formations universitaires en ligne type DU ou DIU (label CNP) sur le thème de la relation patient

Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} sur le thème de la relation patient

- **Enseignement**

Actions de formation institutionnelles, enseignement 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire (label CNP) sur le thème de la relation patient (séminaire handicap par exemple)

ACTIONS LIBRES

- **Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP :** le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider

Les éléments de preuve sont respectivement la copie du diplôme, le résumé de la communication pour la présentation qui ne valide que pour l'orateur, l'attestation de participation pour les congrès, l'attestation du responsable du e-learning, l'attestation de la faculté pour les cours dispensés dans l'année, et les attestations de participations pour les e-learning et DPC.

Bloc 4. Mieux prendre en compte sa santé personnelle

Au moins 2 actions différentes en 6 ans. Pour les actions ne permettant pas l'obtention d'un justificatif une attestation sur l'honneur sera demandée.

Santé du praticien

- Le généticien doit se préoccuper de sa prise en charge médicale directe par un médecin traitant qui n'est pas lui-même et les différents spécialistes que son état de santé nécessite. Il doit consulter son médecin traitant au moins deux fois par cycle de 6 ans de formation.
- Des actions de formation axées sur la santé personnelle, la qualité de vie au travail, sur la gestion des risques professionnels (risque musculosquelettique, burnout, radioprotection, risques chimiques, nuisances en consultation ou au laboratoire ...) peuvent être issues du programme de DPC (publié sur le site ANDPC), de formations universitaires (par exemple : DIU « Soigner les Soignants »), ou d'autres organismes de formation (avec prérequis identiques au bloc 1).
- Une analyse de son exposition à l'environnement et ses conséquences est indispensable type fiche d'exposition aux dangers des entreprises (radiations, fumées, produits de laboratoire...).
- Participation à des groupes d'échanges et d'analyse entre pairs, supervision.
- Etre à jour de ses vaccinations.
- Formation 1er secours institutionnelle
- Formation en prévention et gestion des risques psycho-sociaux
- Formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)
- Formation incendie institutionnelle, séances de Coaching dans le cadre professionnel
- Renseigner un questionnaire d'analyse de la souffrance psychique et de l'épuisement professionnel
- Formation à la prise en compte de l'ergonomie au travail
- Participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle (cancer du sein, du colon, du poumon)
- Activités sportives (avec licence?) type sport santé
- Participation active à un comité de vie professionnelle santé au travail
- Activités culturelles entant qu'acteur
- Participation à une activité caritative ou de coopération ; participation à une association
- Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins
- Action en santé nutritionnelle

Santé du praticien

- Actions intégrant la dimension psychologique et sociale de la santé: prise de congé parental, d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année, souscription à une assurance complémentaire (mutuelle), à une assurance prévoyance (indemnités journalières), à une assurance perte d'exploitation

Les actions de d'analyse des pratiques ou de gestion des risques sont aussi assez diverses et adaptables à chaque spécialité :

1. groupes de pairs santé et qualité de vie au travail
2. cellules de prévention/ accompagnement des médecins en burnout (URPS, CNOM, CNOP, hôpitaux...)
3. groupes d'échange et d'analyse entre professionnels sur les déterminants de la santé personnelle liés à la qualité de vie au travail ; participation aux actions de la semaine pour la QVT (17-21 juin)

ACTIONS LIBRES

- **Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP** : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider